

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 24 juin 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton**

#### **Introduction**

Dans sa séance du 11 juin 2020, le Conseil communal d'Ecublens a adopté le préavis n° 2020/02, intitulé « Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction ». Après de long mois de travaux, notamment impactés par la crise sanitaire, le chantier de rénovation du bâtiment touche à sa fin. Les mises en service des installations techniques (traitement de l'eau, ventilation, chauffage, etc.) ont été réalisées début juin et les finitions se poursuivront jusqu'à la fin du mois de juin. Dès lors, les infrastructures sportives du bâtiment (piscine et salle de gymnastique) seront opérationnelles pour la rentrée scolaire 2021.

Pour rappel, le montant total du crédit de construction sollicité se montait à Fr. 4'590'000.- TTC, lequel comprenait une réserve de Fr. 55'000.- pour « divers et imprévus ». Bien que faible (1.2 %), cette réserve avait été, à l'époque, validée par le mandataire principal en charge du projet. Force est de constater qu'à cause de divers impondérables dus à une rénovation, cette réserve se montre aujourd'hui insuffisante. Parmi ces impondérables, il y a lieu de citer divers travaux d'adaptation des fenêtres existantes afin de permettre le montage du bassin en inox, des travaux complémentaires de désamiantage des colles de carrelage, ainsi que des adaptations du projet dues à la présence, non documentée, de murs et faux-aplombs.

Il y a lieu de préciser également que le forfait de raccordement au réseau de chauffage à distance de Fr. 54'000.- TTC n'a malheureusement pas été intégré par le mandataire au devis général consolidé ayant servi de base à l'élaboration du préavis.

#### **Opportunité de développement du solaire photovoltaïque**

Le préavis n° 2020/02 prévoyait la pose de panneaux solaires afin de fournir 50 % des besoins en électricité du bâtiment. Or, après une analyse approfondie, il s'avère qu'il est techniquement possible de recouvrir la totalité de la surface de la toiture, permettant ainsi de produire un maximum d'électricité qui sera autoconsommée par l'ensemble du site du Pontet. Avec une telle installation, il est estimé que 80 % de l'énergie produite par ces panneaux solaires seraient autoconsommés par le bâtiment Pluton ainsi que les autres bâtiments du site (Mars, Vénus, Mercure, Jupiter et Saturne). Les 20 % restants seront revendus et réinjectés dans le réseau. Ils ne peuvent être consommés en direct en raison de la faible consommation des bâtiments durant les mois de juillet et août. Une telle installation couvrirait environ 18 % des besoins totaux en électricité de tout le site du Pontet. Afin d'augmenter encore cette part, il serait envisageable, dans le futur, d'installer d'autres panneaux solaires sur les toitures des bâtiments scolaires.

Une telle installation solaire représente un montant total d'investissement (hors les subventions fédérales et communales) de Fr. 85'000.- TTC, soit une plus-value de Fr. 63'000.- TTC par rapport au montant initial porté au crédit de construction.

Enfin, l'énergie autoconsommée sur place représenterait une économie annuelle d'environ Fr. 15'000.-/année, à laquelle s'ajoute environ Fr. 1'000.- de revenus liés à la revente du surplus non consommé. Ainsi, en moins de 5 ans, cet investissement sera amorti et permettra de générer, chaque année, des économies de près de Fr. 16'000.- (hors dépenses annuelles d'entretien).

Au vu de ces chiffres, la solution d'un financement de cette installation par un tiers a été étudiée et rapidement écartée.

Le tableau ci-après présente le montant total de l'investissement ainsi que sa rentabilité.

Coût de l'installation photovoltaïque sur l'entier de la toiture	Fr. 85'000.-
Subvention fédérale Pronovo	Fr. - 22'500.-
Subvention communale	Fr. - 9'000.-
<b>Investissement net</b>	<b>Fr. 53'500.-</b>
Economies annuelles liées à l'autoconsommation	Fr. 15'000.-
Gains liés à la revente d'électricité	Fr. 1'000.-
Dépenses d'entretien	Fr. - 1'500.-
<b>Gains annuels estimés</b>	<b>Fr. 14'500.-</b>

### Conclusion

L'ensemble de ces travaux complémentaires, ainsi que la pose complète de capteurs solaires photovoltaïques, représentent un coût additionnel de l'ordre de Fr. 150'000.- TTC, soit moins de 3.5 % du crédit alloué. Dès lors, conformément à l'art. 107 al. 2 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité informe l'organe délibérant de cette situation et qu'un préavis sollicitant un crédit complémentaire sera présenté lors de la séance du 30 septembre 2021.

## 2) Réponses aux divers vœux exprimés lors de la séance du Conseil communal du 25 mars 2021 concernant le Plan d'affectation (PA) « En Mapraz »

Plusieurs conseillers communaux ont formulé des vœux concernant le plan d'affectation « En Mapraz » lors du Conseil communal du 25 mars 2021 :

### a) La Commission ad hoc souhaite que les parkings souterrains des PEC n° 7 et 9 se raccordent aux parkings souterrains des PEC 5 et 6 afin que l'accès véhicules depuis le chemin vicinal des Esserts ne soit pas réalisé.

Aucun accès supplémentaire aux véhicules depuis le chemin des Esserts n'est envisagé. L'accès au parking souterrain des PEC 7 et 9 devra emprunter celui existant et menant au Centre technique communal. Afin de ne pas orienter un trafic important sur cet axe, que la Ville souhaite réserver en priorité aux mobilités douces et notamment aux écoliers, la mutualisation de l'accès avec les PEC 1 à 6 sera privilégiée dans le développement des projets communaux.

### b) Mme la Conseillère Arielle Gianina Gasser et consorts demandent que soit étudiée la possibilité, si le parc des Esserts ne pouvait être préservé, de le déplacer dans la même zone, tout en conservant les paramètres qui font son succès.

Dès le démarrage du projet du PA En Mapraz, le maintien du parc des Esserts a représenté un objectif prioritaire. Cependant, pour pouvoir répondre tant à la configuration urbanistique du projet qu'aux besoins communaux en équipements publics, il a été proposé de le déplacer au centre du plan d'affectation afin d'offrir au public un espace majeur pour le secteur. L'environnement sera ainsi un peu modifié

mais il devra rester un lieu ouvert à tous et à la convergence de plusieurs points d'intérêts : arrêts de transports publics, commerces, équipements publics. Plusieurs mesures concernant l'aménagement du futur parc ont été fixées dans la charte des aménagements extérieurs du plan d'affectation. Parmi celles-ci se trouve notamment la volonté de renforcer le caractère multigénérationnel du parc en proposant des jeux pour enfants et des espaces de détente pour toutes les générations, y compris un espace réservé à des jardins potagers. Il est également demandé que les jeux et aménagements soient essentiellement en bois et matériaux naturels. Enfin, le déplacement des aménagements durables et recyclables de l'actuelle place de jeux des Esserts à l'intérieur du nouveau parc seront considérés. A préciser également que dans le cadre de ce projet, le cheminement de mobilité douce au sud du quartier (entre la route du Bois et l'arrêt m1 de Crochy) devra être valorisé. De plus, il est prévu de maintenir un espace vert au sud du PEC 9. En dernier point, la Municipalité s'engage à organiser une démarche participative pour préciser les aménagements et les équipements qui y prendront place.

**c) M. le Conseiller Daniel Sage demande qu'un espace soit réservé le long de la route du Bois pour réaliser une piste cyclable séparée du trafic qui mènera entre autres aux écoles.**

Dans le cadre du plan d'affectation, un espace de 7 à 9 m, dédié aux mobilités douces et arborisé, est prévu le long des façades en parallèle à la route du Bois. Hors périmètre du plan d'affectation, le réaménagement routier et des espaces publics de la Plaine du Croset ont fait l'objet d'une étude.

Celle-ci prévoit l'insertion de voies cyclables, en complément des aménagements proposés par le plan d'affectation, et la cession d'une bande de terrain de 2 m de large au domaine public pour permettre le réaménagement routier prévu. Dite cession est inscrite dans la convention qui lie les propriétaires du plan d'affectation et la Ville. Dans le cadre des prochaines études de ce projet, la possibilité d'aménager une piste cyclable hors trafic sera analysée et privilégiée.

**d) M. le Conseiller Sebastian Süess souhaite, pour réduire autant que possible l'empreinte écologique dans la réalisation des PEC 7 et 9, que leurs cahiers des charges intègrent des standards de qualité de construction durable (p. ex. des constructions en bois).**

Des standards de qualité de construction durable seront ajoutés au futur cahier des charges pour la réalisation des constructions sur les PEC 7 et 9. Ceci en réponse également à des objectifs issus à la fois tant du label Cité de l'énergie, du Plan climat que des principes et mesures inscrites dans le Plan directeur intercommunal. Un rapport de construction durable selon le logiciel SméO accompagnera le projet. Celui-ci devra être certifié Minergie P ou répondre aux mêmes performances.

**3) Réponse au vœu du 18 juin 2020 de M. le Conseiller communal Daniel Sage relatif à la fête nationale**

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2020, M. Daniel Sage a émis un vœu par lequel il invite la Municipalité à trouver une alternative plus populaire et moins polluante aux feux pour revivifier l'esprit de la fête du 1er août.

La Municipalité informe le Conseil communal qu'elle a récemment décidé de déplacer les festivités du 1er août sur la place de fêtes du Pontet, celle de la Coquerellaz devenant trop limitée en termes d'espace et de possibilités d'animations. La Municipalité répond ainsi aux inquiétudes de la ferme de Bassenges. Avec cette délocalisation, elle saisit également l'occasion de développer des synergies avec le projet d'Ecublens plage, lequel occupera une partie de la place durant la saison estivale, et ainsi donner une nouvelle dimension et image à ces festivités.

Ceci étant, la Municipalité, contrairement au souhait émis par M. Daniel Sage, a décidé de ne pas renoncer au feu d'artifices lors de la prochaine fête nationale, s'agissant d'une animation appréciée d'une grande partie de la population et plus particulièrement de ses tout jeunes citoyens. Le feu d'artifices, contrairement à d'autres animations, présente également l'avantage, en temps de pandémie, d'être visible loin à la ronde, ce qui permet, en fonction des mesures sanitaires, de tout de même garantir un semblant de fête. Pour rappel, en 2020, le feu d'artifices était une des rares activités autorisées. La Municipalité ne ferme toutefois pas la porte à d'autres projets d'animations artistiques pour les fêtes du 1er août à venir.

#### 4) Nouvelle notification « Politique » disponible sur ecublens.ch

Dans le but d'informer toutes les personnes intéressées par la politique locale, le site internet de la Ville offre désormais la possibilité de s'inscrire aux notifications « Politique ». Un courriel sera envoyé lorsque les préavis, les ordres du jour de séances, les budgets ou encore les comptes seront ajoutés sur ecublens.ch. Cette nouvelle possibilité a été mise en place suite à la demande du Conseil des jeunes de recevoir par mail les documents concernant le Conseil communal. Tout en estimant cette demande très pertinente, la Municipalité a jugé préférable d'informer toutes les personnes le souhaitant, et non seulement le Conseil des jeunes, lorsque des documents politiques sont publiés sur le site. Elle espère ainsi encourager le plus de citoyens possible à s'intéresser à la vie politique locale.

*Comment s'inscrire :*

➔ [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch)

The screenshot displays the website's navigation structure and a promotional banner. The navigation menu includes: CADRE DE VIE (with sub-items: Refuge et salles, Emploi, Etudiants), DECOUVRIR (with sub-items: Petite enfance, Ecoles, Subsidés communaux), SERVICES, POLITIQUE (with sub-item: Déchets), and ACCES DIRECT (with sub-items: Subventions développement durable, SIT public - Géoportail). Below the menu are sections for ADRESSE (Administration communale, Chemin de la Colline 5, Case postale 133, 1024 Ecublens VD, Tél. +41 21 695 33 00), HORAIRES (Administration: Du lundi au vendredi, De 8 h à 12 h, De 14 h à 16 h 30), and PLAN DE VILLE (a map of the region). A large banner for 'ECUBLENS PLAGE' is visible, featuring a beach scene and text: 'du 22 août 2021', '5 jours de 11h à 22h', and 'Buvette - Pétanque - Pumptrack - Château - Espace détente - Divers événements sportifs'. At the bottom of the banner, a red circle highlights a button labeled 'Je m'inscris aux notifications' under the heading 'Actualités - Restez informés'. The footer contains links for Plan du site, Accessibilité, Informations légales, Extranet, and Contact, along with a language selection dropdown and copyright information: © Municipalité d'Ecublens • Webmaster • Création imedia.ch.

Puis :

### Actualités et manifestations d'Ecublens

Je souhaite recevoir vos actualités et manifestations pour les domaines suivants :

<input type="checkbox"/> Infos	<b>Manifestations</b>
<input type="checkbox"/> Communiqués officiels	<input type="checkbox"/> Aînés
<input type="checkbox"/> Enquêtes publiques	<input type="checkbox"/> Social
<input type="checkbox"/> Travaux en cours	<input type="checkbox"/> Commune/Autres
<input type="checkbox"/> Journal communal	<input type="checkbox"/> Conférences
<input type="checkbox"/> Politique	<input type="checkbox"/> Culture (spectacle-danse-art)
	<input type="checkbox"/> Enfants/Jeunes
	<input type="checkbox"/> Fêtes
	<input type="checkbox"/> Jeux/Lotos
	<input type="checkbox"/> Religion
	<input type="checkbox"/> Repas de soutien
	<input type="checkbox"/> Sport

Votre adresse e-mail

Vous pouvez vous désabonner à la réception de chacun de nos e-mails

## 5) Chiffre communal de la population

Situation au 31 mai 2021 : **13'302 habitants** (13'338 au 31 mai 2020).

*La Municipalité*